



9.1

DEC_0108_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - CENTRE NAUTIQUE LES 3 ÎLETS

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L2211-1, L2125-1 et suivants, L2321-4, L3111-1 et L3111-2 du code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'utilisation du centre nautique « les 3 îlets » en date du 7 août 2024

CONSIDÉRANT le tournage du long-métrage « ALPHA » du 23 au 24 octobre 2024,

CONSIDÉRANT qu'une erreur technique n'a pas permis la transmission de la décision et qu'il faille régulariser la situation,

Le Président décide :

- **D'AUTORISER** la société « Petit film » à occuper les locaux du centre Nautique les 3 Îlets pour le tournage de son long métrage intitulé « Alpha » ;
- **DE SIGNER** la convention jointe à présente décision

Fait à Pont-Audemer, le 31 octobre 2024

Le Président

Francis COUREL

